



BOURSE JEUX JOUETS

ORGANISÉ PAR LE SC GIÈRES BASKET

INFORMATIONS EXPOSANTS

Inscriptions (*attention : aucune inscription sur place*)

- Depuis le QRcode diffusé sur les affiches
- Depuis ce lien : <https://www.helloasso.com/associations/sporting-club-gierois/evenements/bourse-aux-jouets/>

Attention : nombre de places limité - dans la limite des places disponibles

Pour tout renseignement, nous contacter 09.53.45.38.61
basket.gieres@gmail.com - www.sc-gieres.com

Accueil et installation le Jour-J

Dès 8h - Accès par sortie n°2 Rcade Sud (Gières Centre) -
Se rendre au gymnase du collège le chamandier.

RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS 2026

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR L'EXPOSANT

1. Toute participation à la bourse aux jouets entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement. La signature du bulletin d'inscription implique la connaissance du présent règlement. Le tarif est fixé à 5€ le mètre-linéaire (minimum **2** mètres).
2. Les informations du bulletin d'inscription seront collationnées dans un registre tenu à disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation.
3. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables, notamment en cas de perte, casse, vol, détérioration ou des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.
4. L'association organisatrice n'est pas responsable des ventes des exposants et ne pourra pas intervenir en cas de litige avec un acheteur.
5. Aucune vente d'objets, de meubles ou de vêtements neufs n'est tolérée. La vente de boissons et petite restauration est réservée à l'association organisatrice. La vente d'armes et d'animaux est strictement interdite.
6. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
7. Dans le cas où une personne mineure voudrait exposer, une autorisation parentale doit être jointe au bulletin d'inscription. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.
8. L'admission d'un exposant ayant un caractère personnel, l'emplacement qui lui a été accordé doit être occupé par lui-même et non par un concessionnaire ou sous-locataire.
9. L'installation s'effectue dès 6h. L'association se réserve le droit de récupérer les stands non occupés après 8h. Aucun emplacement précis ne pourra être demandé et le placement ne pourra pas être contesté.
10. Je m'engage à tenir mon stand ouvert de 8h à 16h30 et à quitter les lieux avant 17h en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé. Les emplacements doivent rester propres après le départ de l'exposant.
11. Je joins mon règlement à mon bulletin d'inscription sur HelloAsso. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription.
12. Je m'engage à présenter lors de mon arrivée à la bourse aux jouets et à conserver à mon emplacement, ma carte d'identité, ainsi que ce document et le coupon qui atteste ma réservation.

RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS 2026

DIMANCHE 24 OCTOBRE 2026

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

E-mail : _____

Pièce d'identité ☐ Carte d'identité/de séjour ☐ Passeport ☐ Permis de conduire

Délivrée le : ____ / ____ / _____ Par préfecture de : _____

Numéro : _____

Demande la réservation d'un emplacement de :

_____ mètres-linéaires (*minimum 2 mètres*) x 5€ le mètre = _____ €

L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet (bulletin d'inscription daté et signé, règlement de la bourse aux jouets signé précédé de la mention « lu et approuvé », copie recto-verso de la pièce d'identité, chèque à l'ordre du *Sporting Club Giérois*).

Fait à : _____ le : ____ / ____ / _____ Signature : _____

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) : _____

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant ou être soumis au régime de l'article L310-2 du code de commerce.
- Ne vendre que des objets personnels et usagés ou tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés. (Art L321-7 du code pénal).
- La non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année. (Art L 321-9 du code pénal)

Fait à : _____ le : ____ / ____ / _____ Signature : _____

RÈGLEMENT DE LA BOURSE AUX JOUETS 2026

EXEMPLAIRE À NOUS RETOURNER SIGNÉ

1. Toute participation à la bourse aux jouets d'inscription implique la connaissance du présent règlement. Le tarif est fixé à 5€ le mètre-linéaire (minimum **2** mètres).
2. Les informations du bulletin d'inscription seront collationnées dans un registre tenu à disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation.
3. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables, notamment en cas de perte, casse, vol, détérioration ou des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.
4. L'association organisatrice n'est pas responsable des ventes des exposants et ne pourra pas intervenir en cas de litige avec un acheteur.
5. Aucune vente d'objets, de meubles ou de vêtements neufs n'est tolérée. La vente de boissons et petite restauration est réservée à l'association organisatrice. La vente d'armes et d'animaux est strictement interdite.
6. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
7. Dans le cas où une personne mineure voudrait exposer, une autorisation parentale doit être jointe au bulletin d'inscription. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents.
8. L'admission d'un exposant ayant un caractère personnel, l'emplacement qui lui a été accordé doit être occupé par lui-même et non par un concessionnaire ou sous-locataire.
9. L'installation s'effectue dès 8h. L'association se réserve le droit de récupérer les stands non occupés après 9h. Aucun emplacement précis ne pourra être demandé et le placement ne pourra pas être contesté.
10. Je m'engage à tenir mon stand ouvert de 10h à 16h30 et à quitter les lieux avant 17h30 en ayant débarrassé et nettoyé l'espace occupé. Les emplacements doivent rester propres après le départ de l'exposant.
11. Je joins mon règlement à mon bulletin d'inscription sur HelloAsso. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription.
12. Je m'engage à présenter lors de mon arrivée à la bourse aux jouets et à conserver à mon emplacement, ma carte d'identité, ainsi que ce document et le coupon qui atteste ma réservation.

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :